



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 26 juin 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 18 juin 2025

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86
Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 62
Nombre de procurations : 20

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Olivier MULLER
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Patrice CHATEAU
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM	Madame Delphine BLAYA
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Léo LACHAMBRE
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Hana WALIDI-ALAOUI
Monsieur Jean-François DODET	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Catherine VICTOR
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Kildine BATAILLE	Monsieur François SARRON-PILLOT
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Gaston FOUCHERES
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Christophe BERTHIER	Madame Catherine PAGEAUX
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Emmanuel BICHOT	Madame Catherine GOZZI
Madame Christine MARTIN	Madame Caroline JACQUEMARD	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Madame Isabelle PASTEUR
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Frédéric GOULIER
Madame Céline TONOT	Madame Laurence GERBET	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Adrien GUENE
	Madame Stéphanie MODDE	Madame Noëlle CAMBILLARD

Membres absents :

Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à Madame Catherine PAGEAUX
Madame Céline RENAUD	Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Madame Ludmila MONTEIRO pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX	Monsieur Georges MEZUI pouvoir à Monsieur Marien LOVICH
	Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM
	Monsieur Jean-François COURGEY pouvoir à Madame Delphine BLAYA
	Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Madame Caroline JACQUEMARD
	Monsieur David HAEGY pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Monsieur Lionel SANCHEZ pouvoir à Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
	Monsieur Patrick AUDARD pouvoir à Monsieur Christophe AVENA
	Madame Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à Madame Catherine VICTOR
	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER pouvoir à Monsieur Patrick CHAPUIS
	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Monsieur Laurent GOBET
	Monsieur Jean-Marc RETY pouvoir à Madame Céline TONOT
	Monsieur Didier RELOT pouvoir à Monsieur Philippe BELLEVILLE
	Madame Monique BAYARD pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET
	Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Jean-François DODET
	Monsieur Cyril GAUCHER pouvoir à Monsieur Emmanuel BICHOT
	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Monsieur Jean-marc GONÇALVES

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES

Convention 2026 entre Dijon métropole et le Conseil Départemental - Commission départementale - métropolitaine de la prévention de la perte de l'autonomie

L'arrêté préfectoral du 25 novembre 2019 portant transfert de compétences sociales dispose que Dijon métropole assure le co-pilotage avec le Conseil Départemental de la conférence des financeurs de la prévention et de la perte de l'autonomie (CFPPA).

Mise en place dans le cadre de la loi d'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015, cette conférence départementale-métropolitaine de la prévention de la perte de l'autonomie est une instance partenariale qui a vocation à renforcer la cohérence et la pertinence des interventions des différents acteurs œuvrant sur le champ de la prévention de la perte d'autonomie des seniors.

La conférence est ainsi chargée :

- d'établir un diagnostic partagé des besoins en matière de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de soixante ans et plus résidant sur le territoire départemental,
- de recenser les initiatives locales,
- de définir un programme coordonné de financement des actions individuelles et collectives de prévention, en complément des actions légales ou réglementaires,
- de définir les modalités de mise en œuvre du programme.

La loi n° 2024-317 du 8 avril 2024 portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir et de l'autonomie a renommé la Conférence des financeurs par le terme Commission des financeurs. Cette instance de coordination institutionnelle conserve les mêmes objectifs de prévention de la perte de l'autonomie ci-dessus rapportés et permet également de répondre à la feuille de route fixée lors du conseil métropolitain du 23 septembre 2023, qui marque une ambition forte en terme de politique de longévité et se traduit dans les projets proposés par les acteurs du territoire.

137 demandes de financements au titre de la CFPPA ont été reçues et analysées.

Après évaluation, les membres du bureau, réunis en Comité de sélection ont approuvé le financement partiel ou total de 96 projets.

Dijon métropole assure la présidence de la Commission pour les projets portés sur son territoire. Elle entend mettre à profit cette place pour soutenir des actions qui font la démonstration de leur pertinence mais aussi pour mettre en avant de nouvelles formes de réponses susceptibles de contribuer activement à la prévention de perte d'autonomie des publics entrant en âge.

A cet égard, l'institution métropolitaine attache de l'importance à construire un partenariat étroit avec les acteurs locaux œuvrant dans le champ de la prévention.

Cette place s'inscrit dans une volonté de mobiliser au maximum les ressources dont disposent les différentes communes la composant dans des champs aussi variés que le logement, la mobilité, le sport, la culture, le développement économique.

Au titre de l'année 2025-2026, l'enveloppe globale confiée par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) au Conseil Départemental de Côte d'Or, gestionnaire unique de l'enveloppe versée par la CNSA, a été répartie comme suit :

Tableau de répartition :

	Toute la Côte-d'Or (Dijon Métropole et le reste du 21)	Côte-d'Or Hors Dijon Métropole	Dijon Exclusivement Métropole
AXE 1: Accès aux équipements et aides techniques individuelles	113 516 € - Aides techniques complémentaires pour les bénéficiaires APA	67 982€ - Actions "Vieillir chez soi" SOLIHA	72 116 € - Actions "Vieillir chez soi" SOLIHA
AXE 2: Forfait Autonomie (somme dédiée, pour les résidence autonomie)	115 209 €		

AXE 3 : Prévention par les SAD (Hors compétence Métropolitaine)	142 752€ (ADMR)		
AXE 4: Soutien aux proches aidants	25 000 €	27 684 €	6 800 €
AXE 5: Actions collectives de prévention	463 524 € -Ateliers Bons Jours (KALIVI) - Salon du Bien Vieillir en Côte-d'Or - Lutte contre l'isolement social (KALIVI) - Personnes Handicapées Vieillissantes (IRFA, Acodège, Mutualité Française) - CULTURE-à-VIE	153 930 € - CLS Auxois-Morvan - CLS Beaunois - CLS Val de Saône Vingeanne - CLS Seine-et-Tilles - CLS Châtillonnais - Autres actions nouvelles	157 914 € - Seniors 2.0 @ Vos tablettes - Estime, et vous ? (FAPA21) - Ateliers PHARE – Vous avez dit vaccin ? (ASEPT) - Bouger Mémoriser – Du soleil derrière les nuages – Mon environnement santé – Du stress en moins, des bienfaits en plus (Mutualité Française) - Ateliers et conférences autour de l'art (CCAS de Longvic) - Sensibilisation aux accidents de la vie courantes – Rencontrer, explorer, créer – Favoriser l'estime de soi (CCAS de Dijon) - Mieux manger et bouger pour bien vieillir (OPAD) - Bien vieillir – La marche d'été – Mouvementez la mémoire – Estime de soi et activité physique – Équilibre et prévention des chutes (Ville de Dijon) - Animation sportive municipale pour les aînés (ville de Talant) - Ateliers de prévention routière (CCAS Chevigny-Saint-Sauveur) - Aquagym seniors – gym séniors (Ville de Quetigny) - Prévenir les troubles de la mémoire à travers l'art (ARTZ) - La forme en douceur – Équi Mouv' (Mairie de Sennecey-Lès-Dijon) - Flamant Rose – Mon Olympe - Anne Marie (ADOMA) - Mémo Mouv' (CCAS Marsannay-La-Côte) - Escapade Bien-Être (CCAS

			de Chenôve) - Wrestling Training pour les seniors (Chevigny Lutte Olympique)
TOTAL	860 001 €	249 596 €	236 830 €

De ce fait, une convention organise le versement par le Conseil Départemental au nom de la CFPPA à Dijon métropole pour la période 2025-2026 des sommes nécessaires au financement des actions sur le territoire métropolitain exclusivement. Les actions sont détaillées dans le tableau annexé.

Le montant total s'élève à 236 830 € pour la période 2025-2026 et correspond aux soutiens de 36 actions. Ces chiffres sont plus importants que ceux de l'exercice précédent (28 actions financées à hauteur de 150 857 €).

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** la convention jointe à la présente délibération et son annexe ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention ainsi que tout acte à intervenir pour son application et à y apporter, le cas échéant, des modifications ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à encaisser le versement de la somme de 236 830 € ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer une convention avec les différents porteurs de projets, afin de mettre en œuvre les actions décrites dans le présent rapport.

SCRUTIN POUR : 82 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 20 PROCURATION(s)